

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
31

Nombre de votants :  
31

Date de convocation :  
3 décembre 2024

Date d'affichage de la  
liste des délibérations :  
12 décembre 2024

**Objet** : Organisation du  
pilotage des projets  
relatifs aux Friches  
carcérales

L'AN deux mille vingt-quatre, le 9 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Mathéo HEBERT*

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN*

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*absente*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Rémy BALLET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2024**

**QUESTION N° 43**

**OBJET : Organisation du pilotage des projets relatifs aux Friches carcérales**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 19 novembre 2024.**

La requalification des friches carcérales représente un enjeu majeur pour le centre-ville de Riom de par leur superficie et leur potentiel. Mais au-delà de ces aspects urbanistiques, ces sites font partie intégrante de l'histoire, de la vie de la Commune et de ses habitants.

Afin d'accompagner la prochaine requalification des sites confiée au Groupement Demathieu Bard Immobilier suite à l'appel à projet mené en 2023, la Commune de Riom souhaite être actrice de la démarche de valorisation historique et mémorielle autour de ce projet.

C'est pourquoi une gouvernance spécifique est mise en place, organisée autour de trois instances clairement identifiées et en lien les unes avec les autres :

Un **comité de suivi** composé des représentants des institutions suivantes : Ville de Riom, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Sous-Préfecture de Riom, Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 63), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). Ce Comité sera en contact avec l'opérateur en charge du projet de réhabilitation. Il devra s'assurer de la traduction des orientations de programme de l'appel à projet au sein d'un projet qui intègre les grands enjeux urbains, historiques, mémoriels et patrimoniaux des sites conformément aux cadres réglementaires en vigueur.

Un **comité scientifique** coordonné par Monsieur Christophe Lastécouères, Professeur d'histoire politique et économique contemporaine à l'Université Bordeaux-Montaigne, Responsable de la section d'histoire contemporaine, Coresponsable du parcours de master Pouvoirs et espaces politiques, Coordinateur des masters d'histoire moderne et contemporaine et spécialiste de la répression politique et de l'enfermement sous le régime de Vichy. Cette coopération entre l'Université Bordeaux-Montaigne et la Commune de Riom sera formalisée par une convention de partenariat en cours de discussion et qui fixera le cadre de la recherche-action ainsi menée et les modalités concrètes de mise en œuvre.

Outre Monsieur Christophe Lastécouères, le comité scientifique est composé de :

- Marie-Anne BARNIER, Animateur de l'architecture et du patrimoine, ancienne directrice du Patrimoine de Riom Limagne et Volcans ; auteur de plusieurs travaux sur l'histoire contemporaine de Riom en particulier durant la Seconde Guerre mondiale.
- Mathias BERNARD, Professeur des Universités en histoire contemporaine, spécialiste de l'histoire politique de la France depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'à nos jours ; président de l'Université Clermont Auvergne.
- Françoise FERNANDEZ, Professeure honoraire, agrégée d'histoire, spécialiste de la Résistance en Auvergne ; conseillère scientifique du Musée de la Résistance du Mont-Mouchet ; présidente des Amis des Musées de Riom.
- Olivier LOUBES, Docteur en Histoire, spécialiste de l'éducation et de l'imaginaire politique de la société, Historien de chaire supérieure en classe préparatoire au lycée public Saint-Sernin de Toulouse ; biographe de Jean Zay.
- Olivier WIEVIORKA, Professeur des Universités à l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) ; spécialiste reconnu de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance.

Le comité scientifique pourra compter sur la contribution de Madame Hélène MOUCHARD-ZAY, fille cadette de Jean et Madeleine Zay, Agrégée de Lettres classiques, Enseignante ; fondatrice et présidente du Centre d'études et de recherches sur les camps d'internement du Loiret (CERCIL- Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv)

Un **comité de réflexion** composé d'élus de la Commune de Riom, de représentants de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, du Directeur de l'Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales de l'Université Clermont Auvergne, des représentants des Conseils de quartiers, du Président de l'association AMARIOM et du Président des Amis du Vieux Riom.

Ce comité de réflexion a pour mission de proposer et construire des projets à vocation éducative et culturelle en lien avec les grands enjeux de société que révèle le processus de transformation des prisons de Riom. En contribuant à renforcer la dynamique culturelle du territoire, ces projets doivent favoriser le rayonnement international de Riom et de tout un territoire.

La Commune met à disposition de ces instances des coordonnateurs qu'elle nomme parmi ses personnels, chargés d'assurer le lien entre les différentes instances et de veiller à la mise en œuvre des moyens matériels nécessaires aux actions envisagées (programme de rencontres et conférences, constitution d'outils de médiation numérique, réalisation d'ouvrages scientifiques).

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- approuver la composition et les modalités de fonctionnement des instances telles que décrites ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 9 décembre 2024**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*